



**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL par EQUIPES « U 10 »
Des PYRENEES ATLANTIQUES
30 juin 2021 Parcours : L' Impératrice à Chiberta**

6 Juin 2021

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement particulier complète les règlements généraux du vade-mecum 2021

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

PRESENTATION

Cette épreuve se déroule sur le Golf de L'Impératrice à Chiberta et concerne les golfs du département
Arcangues, Biarritz, Chantaco, Chiberta, Epherra, Idron, Makila, La Nivelle,
Pau Artiguelouve, PGC 1856 et, Salies de Béarn.

Elle est organisée **sous réserve des conditions sanitaires du moment.**
pour faire jouer au maximum nos jeunes des écoles de golf et ainsi les habituer à la compétition.

Elle est ouverte aux jeunes de cette catégorie d'âge (2011, 2012 et 2013) des écoles de golf des clubs du Comité.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1) Les joueurs (garçons et filles) doivent :

- Être licenciés FFG de l'année en cours et membre de l'A.S. dans un club du département des Pyrénées Atlantiques,
- Avoir enregistré dans leur club un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, en compétition.

**Les équipes seront formées de 2 garçons et de 2 filles.
Chaque club propose son équipe au CD64
Chaque équipe devrait porter les couleurs de son club.**

Si une école de golf ne peut pas présenter, 2 filles et 2 garçons, elle pourra proposer 3 garçons et 1 fille ou 1 fille et 3 garçons, ou encore 4 garçons ou 4 filles dans ces cas, elle ne pourra pas prétendre au classement par équipes. Un classement individuel est prévu.

NOTA : Le Comité Départemental se réserve le droit de modifier le présent règlement

II - ENGAGEMENTS

Les inscriptions des équipes sont **gratuites**.

Elles se font par **l'intermédiaire des clubs** qui doivent les faire parvenir au Comité des Pyrénées Atlantiques par courriel (ffg64jeunesf@gmail.com) , avec les **noms, prénoms, dates de naissance, N° de licence et index des joueurs** .

Date limite des inscriptions : **Le vendredi 25 juin 2021, MIDI, dernier délai.**

III – FORME DE JEU ET RESULTATS

- Formule « Score maximum » en Brut sur **18 trous**.
- Distances Pitch and Putt « Marques Oranges »

Les 3 premières filles et les 3 premiers garçons seront récompensés. Les résultats individuels du « score maximum » permettront d'établir un classement par équipes. Sur les 4 scores enregistrés, les 3 meilleurs seront retenus pour le classement.

Les 3 premières équipes seront distinguées.

IV - DEROULEMENT DES EPREUVES

Déroulement

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Les joueurs doivent avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum 2021).
- Les cadets et les chariots électriques ne sont pas autorisés.
- Pendant le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient (parents, dirigeants de club, etc.) ne sont pas autorisés sur le terrain.

Seuls, le coach du département et un Pro du club représenté, pourront être présents.

- Toute infraction aux règles ci-dessus entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné, voire de l'équipe.
- Dans la mesure du possible, chaque groupe sera accompagné d'un adulte qui les aidera à tenir leur carte et à respecter les règles et l'étiquette. Cet accompagnateur ne devra pas être un membre de la famille, et sera un bénévole du Comité 64.

4-2) Gestion de l'épreuve

Elle est assurée par le Comité des Pyrénées Atlantiques. Les résultats seront envoyés par courriel à tous les golfs concernés, et publiés sur le site du Comité Départemental (www.ffgolf64.org).

Ils seront également transmis à la Ligue pour publication sur son site.

V - REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu à l'issue de l'épreuve suivant les modalités énoncées sur l'invitation.

Au moment de la remise des cartes au « Recording », une collation sera donnée à chaque enfant.

VI - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'Épreuve sera composé comme suit :

- 2 représentants du Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques,
- L'arbitrage est assuré par un arbitre du Comité 64.
- Voire du Conseiller Sportif Départemental.

**Le rendez-vous des compétiteurs a été fixé à partir de :
11H30 pour un départ en « shot gun » à 12h30.**

§§§§§§§§§§§§